

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
VISANT LES ACTIONS DE**



INITIEE PAR FINANCIERE DES MINQUIERS

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A COFIGEO



Le présent document relatif aux autres informations de Cofigeo a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 avril 2011, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son Règlement général et de l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006.

Ce document a été établi sous la responsabilité de Cofigeo.

Le présent document complète la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers le 14 avril 2011 sous le numéro 11-112, en application d'une décision de conformité en date du 14 avril 2011 (la « **Note d'Information** ») relative à l'offre publique d'achat initiée par Financière des Minquiers sur Cofigeo (l'« **Offre** »).

Le présent document est disponible sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de Cofigeo (www.cofigeo.fr) et peut être obtenu sans frais auprès de Cofigeo, 28, boulevard Kellermann, 75013 Paris.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. PRÉSENTATION DE COFIGEO.....	3
1.1 Renseignements concernant Cofigeo	3
1.1.1 Forme juridique	3
1.1.2 Siège social	3
1.1.3 Exercice social	3
1.1.4 Objet social	3
1.1.5 Durée	3
1.2 Renseignements concernant le capital social de Cofigeo	3
1.2.1 Capital social	3
1.2.2 Forme des actions.....	3
1.2.3 Transmission des actions.....	4
1.2.4 Droits et obligations attachés aux actions.....	4
1.2.5 Droits de vote et assemblée générale.....	4
1.2.6 Répartition du capital social	4
1.2.7 Titres donnant accès au capital.....	4
1.2.8 Instruments financiers non représentatifs du capital	4
1.2.9 Pacte d'actionnaires	4
1.3 Administration et direction de la Société	5
1.3.1 Présidence et représentation	5
1.3.2 Commissaires aux comptes	5
1.3.3 Contrôle interne	5
1.4 Activités de la société.....	6
2. RAPPORT FINANCIER ANNUEL DE COFIGEO.....	6
3. PROGRAMME DE RACHAT D’ACTIONS	7
4. INFORMATIONS REGLEMENTEES DIFFUSEES.....	7
4.1 Communiqués relatifs à l’information réglementée	7
4.2 Communiqués relatifs à l’information périodique.....	8
4.3 Publications au BALO.....	8
4.4 Informations déposées au greffe du Tribunal de commerce de PARIS.....	8
4.5 Informations publiées sur le site internet.....	9
4.6 Publicité financière dans les Echos	9
5. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L’INFORMATION RELATIVE À COFIGEO	9

1. **PRESENTATION DE COFIGEO**

1.1 **Renseignements concernant Cofigeo**

1.1.1 Forme juridique

Cofigeo est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 076 633 ("**Cofigeo**" ou la "**Société**").

1.1.2 Siège social

Le siège social de Cofigeo est situé au 28, boulevard Kellermann, 75013 Paris.

1.1.3 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

1.1.4 Objet social

Cofigeo a pour objet social :

- la prise de tous intérêts et participations par tous moyens et sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés, affaires ou entreprises ;
- la gestion de tous ces intérêts et participations et de ceux d'entreprises tierces, notamment dans les domaines administratif, comptable, financier, informatique, social et commercial ;
- et généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

1.1.5 Durée

La durée de la Société expirera le 20 décembre 2040, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

1.2 **Renseignements concernant le capital social de Cofigeo**

1.2.1 Capital social

Le capital social de la Société est fixé à 1.191.248 euros. Il est divisé en 74.453 actions de 16 euros de nominal chacune, libérées en totalité. Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FR0000035008.

1.2.2 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Toutefois les actions revêtent obligatoirement la forme nominative à compter du seuil de 3%. Il est précisé que doivent être alors inscrite au nominatif toutes actions déjà détenues ainsi que toutes celles qui viendraient à être détenues au-delà de ce seuil jusqu'à 100%.

Outre les seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction – du capital, de droits de vote, ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 3% ou un multiple de cette fraction, est tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze (15) jours à compter du franchissement de ce seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle, et le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital qu'elle possède seul, directement ou indirectement, ou de concert.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et de pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra

jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 3% au moins du capital et des droits de vote de la Société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'assemblée générale.

1.2.3 Transmission des actions

I A l'égard de la société et des tiers, la cession des actions s'opère dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

II Les actions sur lesquelles les versements exigibles ont été effectués peuvent seules faire l'objet d'une transmission ou mutation.

III Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci. Elles demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation

1.2.4 Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social ou dans le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

1.2.5 Droits de vote et assemblée générale

A chaque action est attaché un droit de vote. L'assemblée générale se compose de tous les associés, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve de l'application aux assemblées générales appelées à vérifier tous apports en nature ou avantages particuliers des dispositions de l'article L. 225-10 du Code de commerce.

1.2.6 Répartition du capital social

Le tableau ci-après présente la répartition du capital de la Société sur la base des droits de votes doubles existant au 31 mars 2011.

	Actions		Droits de vote théoriques au 31 mars 2011	
	Nombre	%	Nombre	%
Compagnie des Minquiers via Financière des Minquiers	26.523	35,6	52.696	44,0
Actionnaires familiaux Foucault	18.405	24,7	26.356	22,0
Groupe Patrick Bindschedler	16.711	22,4	27.696	23,1
Public	11.814	15,9	12.059	10,1
Actions auto-détenues	1.000	1,3	1.000	0,8
Total	74.453	100	119.807	100

1.2.7 Titres donnant accès au capital

Néant.

1.2.8 Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

1.2.9 Pacte d'actionnaires

Néant.

1.3 Administration et direction de la Société

1.3.1 Présidence et représentation

La société est dirigée par un directoire composé de deux membres (M. Jérôme Foucault et M. Mathieu Thomazeau), qui exercent leurs fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance. Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires. Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le conseil de surveillance a attribué le même pouvoir de représentation au deuxième membre du directoire, qui porte le titre de directeur général. Le président du directoire et le directeur général sont autorisés à substituer partiellement dans leurs pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront.

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire. À ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. A la date du présent document, le conseil de surveillance est constitué de 7 membres : MM. Hubert Foucault (Président), Bruno Lemaistre (Vice-Président), Jacques Hubert, Maxime Dargegen, Mme Anne Gardair et la société Financière des Minquiers.

1.3.2 Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire :

- SEREC Audit - 21 rue Leriche 75015 Paris RCS Paris 324 834 399
- SECAP : 43 boulevard Malesherbes 75008 Paris RCS Paris 597 320 290

Commissaire aux comptes suppléant :

- FAREC : 152 rue de Picpus 75012 Paris RCS Paris 414 889 865
- G.B.A. Audit et Finance : 10 rue du Docteur Finlay 75015 Paris RCS Paris 342 775 137

1.3.3 Contrôle interne

Compte tenu de la taille du groupe et de ses modalités de fonctionnement très souple, le Conseil de surveillance a décidé de ne pas se référer à un code de gouvernement des entreprises élaboré par les organisations représentatives des entreprises. Pour autant, le Conseil de surveillance analyse de façon régulière le rapport trimestriel sur les activités du groupe transmis par le Directoire. Les informations données dans ce rapport lui permettent d'apprécier l'évolution de l'activité, du résultat et de la situation financière du groupe. Il contrôle ainsi la pertinence de la gestion du groupe et le respect de l'application de la stratégie. Il veille notamment ainsi aux intérêts des actionnaires.

En outre, des procédures de contrôle interne sont en vigueur au sein de Cofigeo et du groupe. Elles ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société. L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

1.4 Activités de la société

Cofigeo est un groupe industriel produisant et commercialisant des plats cuisinés appertisés et des sauces pour pâtes à base de tomate. A travers ses marques Raynal et Roquelaure (pour les plats cuisinés français) et Zapetti (pour les plats cuisinés italiens et pour les sauces tomate), Cofigeo est un acteur majeur sur ces segments de marché. Les produits du groupe sont essentiellement commercialisés en grande distribution et en France.

2. RAPPORT FINANCIER ANNUEL DE COFIGEO

Le rapport financier annuel de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 est incorporé par référence au présent document. Il comprend les comptes annuels et les comptes consolidés de Cofigeo, le rapport de gestion du directoire et les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes annuels sociaux et consolidés de la Société.

Ce rapport financier annuel a été mis en ligne le 14 avril 2011 et est disponible sur le site de la Société (www.cofigeo.fr).

Les informations financières clés sont toutefois rappelées ci-après :

K€	31/12/10	31/12/09	31/12/08
Capitaux Propres	44 562	42 162	40 467
Passifs Financiers Non Courants	7 395	7 809	6 972
Passifs Financiers Courants	2 529	2 349	2 168
Trésorerie & Equivalents Trésorerie	13 392	7 478	2 175
Endettement Financier Net	(3 468)	2 680	6 965
Ecart d'Acquisition	467	467	467
Actifs Incorporels	1 697	1 752	1 807
Immobilisations corporelles	23 462	23 582	24 837
TOTAL BILAN	62 654	54 584	59 716

K€	31/12/10	31/12/09	31/12/08
Chiffre d'Affaires	138 040	129 319	131 137
Résultat Opérationnel Courant	4 450	3 221	2 066
Résultat Opérationnel	4 450	3 221	2 066
Coût Endettement Financier & Autres Fin.	(184)	(151)	(162)
Impôts	(1 426)	(978)	(558)
Résultat Net de l'Ensemble Consolidé	2 840	2 063	1 222
Résultat Net Part du Groupe	2 840	2 063	1 222

K€	31/12/10	31/12/09	31/12/08
CAF (après neutral Impôts et Coût EFN)	+7 572	+6 002	+4 954
- Impôts Payés	(310)	+0	+0
- Var BFR Exploitation	(717)	(363)	(4 588)
+/- Autres flux monétaires Exploitation			

Flux de Trésorerie Opérationnels	+6 545	+5 638	+367
Flux d'Investissements	(2 753)	(1 636)	(3 639)
Flux de Financement (dont décaissements / Coût EFN)	+2 122	+1 301	(77)
Autres			
Variation de Trésorerie	+5 914	+5 303	(3 349)
Trésorerie & Equivalents, Ouverture	+7 478	+2 175	+5 524
Trésorerie & Equivalents, Clôture	+13 392	+7 478	+2 175

3. PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Le directoire bénéficie d'une autorisation conférée par l'assemblée générale du 11 mai 2010, pour mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce et conformément au règlement général de l'AMF.

Les objectifs de ce programme sont par ordre de priorité décroissant :

- L'annulation de tout ou partie des actions acquises à des fins d'optimisation des fonds propres et du résultat net par action ;
- La remise à titre d'échange ou de paiement, dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe de la société en vue d'en minimiser le coût d'acquisition ou d'améliorer plus généralement les conditions d'une transaction ;
- L'animation du marché des titres de la société COFIGEO, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (aucun contrat de liquidité n'a été signé à la date de la publication du présent descriptif).

Cette autorisation a été conférée pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée générale du 11 mai 2010 soit jusqu'au 11 novembre 2011. Le prix maximum d'achat est de 220 euros et le montant que le directoire peut consacrer à ces achats s'élève à 1 637 900 €.

Aucune action Cofigeo n'a été acquise dans le cadre du programme de rachat d'action au cours des 24 derniers mois.

A l'exception de l'autorisation décrite ci-dessus, il n'a été consenti au Directoire aucune autorisation ni délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions de la société, valeurs mobilières donnant accès au capital ou titres de créance.

4. INFORMATIONS REGLEMENTEES DIFFUSEES

4.1 Communiqués relatifs à l'information réglementée

Disponibles sur www.amf-france.org ; www.businesswire.fr et www.cofigeo.fr

<u>Date</u>	<u>Intitulé</u>
20/05/2010	Document d'Information Annuel années 2009-2010
10/06/2010	Communiqué de mise à disposition du Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne
10/06/2010	Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

16/08/2010	Chiffre d'affaires du 2 nd trimestre 2010
31/08/2010	Communiqué de mise à disposition du Rapport Financier Semestriel
31/08/2010	Rapport Financier Semestriel
15/11/2010	Communiqué de mise à disposition de l'information financière 3 ^{ème} trimestre 2010
15/11/2010	Information financière 3 ^{ème} trimestre 2010
15/11/2010	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2010
15/02/2011	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2010
25/02/2011	Communiqué de presse : désignation d'un expert indépendant
30/03/2011	Projet d'offre publique d'achat en application de l'Article 231-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marché Financiers
30/30/2011	Note en réponse au projet d'offre publique d'achat en application de l'Article 231-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marché Financiers
31/03/2011	Communiqué financier sur les comptes annuels 2010

4.2 Communiqués relatifs à l'information périodique

Envoyés à rachatactions@amf-france.org et disponible sur www.cofigeo.fr

<u>Date</u>	<u>Intitulé</u>
Tous les mois	Déclaration mensuelle du programme de rachat d'actions

4.3 Publications au BALO

Disponibles sur <http://balo.journal-officiel.gouv.fr> et sur www.cofigeo.fr

02/07/2010	N° d'affaire 1004156 - Comptes annuels définitifs 2009 – Bulletin n°79
------------	--

4.4 Informations déposées au greffe du Tribunal de commerce de PARIS

01/07/2010	Comptes annuels 2009 - dépôt n°29043
01/07/2010	Comptes consolidés 2009 – dépôt n°29032
19/01/2011	Déclaration sur la démission d'un membre du Conseil de Surveillance : Mr Patrick BINDSCHIEDLER avec avis au BODACC – dépôt n° 2011R017977 (2011 17571).

4.5 Informations publiées sur le site internet

Disponibles sur www.cofigeo.fr

<u>Date</u>	<u>Intitulé</u>
Tous les mois	Déclaration mensuelle du programme de rachat d'actions
Tous les mois	Déclaration mensuelle relatives au nombre total de droit de vote et d'actions prévues par : Article L 233-8 du Code de Commerce et l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

4.6 Publicité financière dans les Echos

<u>Date</u>	<u>Intitulé</u>
31/03/2011	Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat
31/03/2011	Note en réponse au projet d'offre publique d'achat

5. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION RELATIVE A COFIGEO

« Nous attestons que le présent document, qui a été déposé le 14 avril 2011 et qui sera diffusé le 15 avril 2011, soit au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée) de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Financière des Minquiers et visant les actions de Cofigeo. Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris

Le 14 avril 2011

Le Directoire
représenté par M. Jérôme Foucault –
Président